

Conseil Municipal du 15 avril 2022

à 20h30 à la Salle du Conseil

Tous présents

La séance a été ouverte par Mme la Maire Sandrine ROUX à 20h30.

Julien VIZADE est désigné secrétaire de séance. Les votes seront réalisés à main levée.

1. Validation du PV de la séance précédente

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- Le PV de la séance de Conseil Municipal du 21 janvier 2022 est validé

2. Vote du Compte Administratif 2021

Les Comptes Administratifs de 2021 établis par Sandrine sont présentés en détail.

Toutes les interrogations sur les lignes de dépenses ou recettes ont pu être levées, les explications des dépenses et recettes ont été données avec le grand livre.

Puis Mme la Maire se retire et Annie PAGE, 1^{ère} adjointe, propose ces comptes aux votes.

VOTE : 10 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

3. Vote du Compte de Gestion 2021

Les Comptes de Gestion établis par la trésorerie sont présentés et votés

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- Les Comptes de Gestion et Comptes Administratif de 2021 sont validés à l'unanimité.

4. Affectation des résultats

Compte tenu des résultats et des reports antérieurs (voir ci-dessous), Sandrine propose les affectations suivantes.

- Sur le budget Communal, l'affectation du résultat est de 240 279.45 € en recettes de fonctionnement et de 44308.74€ en recettes d'investissement.
- Sur le budget Assainissement, report de 41 976.27 € en recettes d'investissement et 15 239.59€ en recettes de fonctionnement.
- Sur le budget Boulangerie, report de 1 642.54 € en dépenses d'investissement et 2065.44 € en recettes de fonctionnement.
- Sur le budget du CCAS pas de section investissement, report de 559.06€ en fonctionnement recettes, budget présenté et voté par les membres du CCAS juste avant le conseil municipal, présenté au conseil à titre d'informations.

- Le Conseil Municipal valide ces affectations de résultats.

		Dépenses	Recettes	Résultats	Report n-1	Affectation
Budget Commune	Fonctionnement	306 862.05 €	418 597.62 €	111 735.57 €	128 543.88 €	240 279.45 €
	Investissement	134 826.36 €	45 138.97 €	-89 687.39 €	133 996.13 €	44 308.74 €
Budget Assainissement	Fonctionnement	66 897.44 €	53 031.65 €	-13 865.79 €	29 105.38 €	15 239.59 €
	Investissement	35 154.93 €	65 998.00 €	30 843.07 €	11 133.20 €	41 976.27 €
Budget Boulangerie	Fonctionnement	985.39 €	2 627.88 €	1 642.49 €	422.95 €	2 065.44 €
	Investissement	1 642.54 €	1 575.02 €	-67.52 €	-1 575.02 €	-1 642.54 €
Budget CCAS	Fonctionnement	2 807.61 €	3 724.59 €	916.98 €	-357.92 €	559.06 €
	Investissement					

Figure 1: Résultats, reports et affectations des différents budgets

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

5. Fixation des taux d'imposition

Mme la maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année encore.

- Taxe foncière du bâti **15.80%** (+ 21.09% pour la part Département, ce qui donne **37.70%**)
- Taxe foncière du non-bâti **70.57%**

Pour information, les taux d'imposition de la Communauté de Communes ont été votés à la hausse le 13/04/22.

Notre budget étant déjà établi, nous n'avons pas pu ajuster les taux communaux pour compenser la hausse communautaire. Nous proposons d'y regarder pour l'an prochain.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide ces taux d'imposition.**

6. Subventions aux Associations

Après discussions et débats, Sandrine propose les subventions suivantes, soit une petite augmentation pour nos associations communales, il est rappelé que depuis cette année les associations doivent en faire la demande :

• Comité des Fêtes	600 €	• Chanteuges Préservation du Patrimoine	400 €
• Amicale des Sapeurs-Pompiers	75 €	• Festival 6 cordes au fil de l'Allier	450 €
• Association Culturelles & Sociale	600 €	• ADMR	100 €

VOTE : 10 POUR, 1 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide ces subventions.**

Les chasseurs ayant une convention avec la mairie sur le local de chasse, n'ont pas de subvention régulière, cependant ils ont fait une demande pour faire des travaux de toiture sur l'annexe toilettes de leur local. Nous les assurons donc de notre participation pour l'achat de tuiles pour ce toit.

7. Etats des sections pour paiement des taxes foncières

Les sections de notre commune n'étant pas organisées en comités syndicaux, il revient au budget communal de faire un état des dépenses de section, nous avons donc déterminé les sommes suivantes pour subvenir aux différents frais des différentes sections comme notamment la taxe foncière.

• BOURLEYRE	66 €	• TAVERNAT	84 €
• FROMENTY	42 €	• LA COMBE	64 €
• LA BRETAGNOLLE	186 €		

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide l'état de ces dépenses de section prévisionnelles.**

8. Budget primitif 2022

Mme la maire présente à l'ensemble du conseil le budget prévisionnel établi en collaboration avec la première adjointe pour 2022.

1) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 :

CCAS : pour équilibrer le BP en **Fonctionnement Recettes et Dépenses (4 118.12€)**, la commune provisionnera 2 859.06€. (Ce budget a été voté par les membres du CCAS).

BOULANGERIE : Le BP en **Dépenses d'investissement et en Recettes** s'équilibre à **3 355.49€**. Le BP en **Dépenses de Fonctionnement et en Recettes** s'équilibre à **3 122.93€**.

ASSAINISSEMENT : le BP est équilibré à **80 634.46€ en Dépenses et Recettes de Fonctionnement et 103 683.45€ en Recettes et Dépenses d'Investissement**.

COMMUNE : le BP s'équilibre à **647 981.45€ en Fonctionnement Dépenses et Recettes**. Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général et de gestion

181 150€ et les charges de personnel 141 250€ qui sont équilibrées par la recette de l'impôt 213 998€ et les dotations 129 683€. Il faut ajouter la somme confortable 35 000€ issue de nos locations.

Pour la section **Investissement les Dépenses et Recettes s'équilibrent à 399 645.08€.**

L'investissement bénéficie en recette d'un excédent reporté de 44 308.74€, du virement de la section de fonctionnement 282 030.34€ et de 49 034€ de subventions, les dépenses sont budgétées principalement en immobilisations corporelles (achat de terrain ou bâtiment de matériel et outillage, voirie ...).

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal adopte ce budget primitif à l'unanimité.**

9. Achat de panneaux pour la Gravière

Dans le but d'améliorer la signalétique et la sécurité sur l'aire naturelle de camping de la gravière, la commission Gravière propose l'achat de panneaux pour la somme de 576.00 € TTC (comprenant le graphisme, mise en forme et impression sur panneau en alu - dibond) et composite de bois pour 864.84 € TTC. Le tout pour une somme de 1 440.84 € TTC.

Ces montants sont validés en conseil municipal afin d'être inscrits en dépense d'investissement.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide ces achats à l'unanimité.**

10. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe

Pour suivre l'avancement en grade d'un de nos agents, Mme la maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide cette création de poste à l'unanimité.**

11. Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Pour suivre l'avancement en grade d'un de nos agents, Mme la maire propose la création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide cette création de poste à l'unanimité.**

12. Motion de régulation du cormoran sur demande de l'AAPPMA

Considérant que le grand cormoran est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national, considérant que la prédation du grand cormoran présente un risque pour les populations de poissons protégées présentes sur le territoire, considérant que la prédation du grand cormoran peut avoir un impact significatif sur l'activité économique des piscicultures, l'AAPPMA demande au conseil de se prononcer en faveur d'une motion de régulation du cormoran.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette motion.**

13. Motion de soutien pour la déchèterie de Brassac-les-Mines sur demande du SICTOM

Nous avons été interpellés par Arnaud (délégué communal au SICTOM) sur la situation dans laquelle se trouve la déchèterie de Brassac-les-Mines. En effet des groupes de gens-du-voyage interpellent et même agressent régulièrement les usagers et les employés pour faire main basse sur les matériaux de valeur arrivant sur le site. Les dirigeants du SICTOM, comme les forces de l'ordre, sont démunis devant cette situation intolérable. Aussi ils nous demandent d'adhérer à cette motion de soutien.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette motion.**

14. Tarifs et règlement intérieur pour la location de la salle des associations

Nous avons débattu sur la possibilité de location de la salle des associations et sur les conditions de cette réalisation.

- Un règlement intérieur commun à toutes nos salles sera approuvé lors du conseil municipal du mois de Mai
- les tarifs suivants sont proposés :

• 80 €	pour une journée de 8H à 20H	• 50 €	pour une ½ journée (matin ou après-midi)
--------	------------------------------	--------	--

VOTE : 10 POUR, 0 ABSTENTION, 1 CONTRE

- **Le Conseil Municipal adopte ces tarifs pour la salle des associations.**

15. Questions diverses

15.1. Aménagement de la Route des vieux chênes

Comme la première étude de l'aménagement de la Route des vieux chênes le long du lotissement a été rendue par INGE43, Romain propose l'organisation d'une réunion publique le vendredi 13 mai à la salle des fêtes pour faire une présentation du projet aux habitants et échanger sur les réels besoins ou contraintes des riverains.

15.2. Pressoir à La Vialle

Plusieurs habitants de La Vialle se sont plaints de l'emplacement inadéquat qui a été réservé à l'ancien pressoir de M. DUFFAUD, un peu mis à cet endroit en urgence pour lui trouver un abri. En effet, ce pressoir ne correspond pas au même travail que le métier à ferrer et de plus l'espace n'est pas assez haut pour mettre en place la vis du pressoir.

Nous allons retirer le pressoir momentanément et réfléchir sans précipitation à son implantation future sur la commune.

15.1. Emploi saisonnier

- Chaque année, la commune de CHANTEUGES a recours à l'emploi d'un personnel saisonnier pour pallier l'absence de nos agents durant leurs périodes de congés estivaux et ainsi assurer la continuité des services du mieux qu'on peut.

Pour cette année, nous proposons d'employer une personne dès le mois de mai pour 2 mois avec un horaire hebdomadaire de 32 heures par semaine, ce contrat sera sans doute reconduit pour la période estivale.

Une offre a été publiée sur le site de la commune et les réseaux, nous avons reçu 3 candidats en entretien, après le refus du premier que nous avons choisi, le second candidat a validé sa venue et son arrivée est prévue le 2 mai, il s'agit de Marc VEDRINES.

La séance a été levée à 09H30.

Julien VIZADE